



ARR-2026-CCAS-001

ARRETE DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

MAIRIE DE RÉGUSSE

Le maire de la commune de Régusse,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

Et publication le :

Le Maire,
René BONNET

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-27 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-070 en date du 8 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Considérant qu'il appartient au maire de nommer quatre membres pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) conformément à la législation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommées membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Nicole VALLIER
- Madame Josiane BRENIER ;
- Madame Marina Sappe
- Madame Dominique LOCATELLI

Article 2 : Le conseil d'administration se trouve ainsi composé :

Centre Communal d'Action Sociale	
Président de droit : René BONNET	
MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS
<ul style="list-style-type: none">– Véronique ARNOUX– Elisabeth GRATAROLI– Audrey CANAVAGGIO– JEANNERET Renée	<ul style="list-style-type: none">– Madame Nicole VALLIER– Madame Josiane BRENIER ;– Madame Marina Sappe– Madame Dominique LOCATELLI

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Var.

Fait à Régusse le 15 avril 2026

Le Maire,
René BONNET



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.